

En Nouvelle-Aquitaine, l'industrie agroalimentaire rassemble 15 % des emplois industriels, portée par les secteurs de la transformation de la viande et la fabrication de boissons

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 176 • Juillet 2026



En Nouvelle-Aquitaine, l'industrie agroalimentaire (IAA) rassemble près de 38 000 emplois, soit presque un dixième des emplois France entière du secteur. Elle représente 15 % des emplois industriels régionaux. Le Lot-et-Garonne est le département où l'agroalimentaire pèse le plus dans l'industrie, à l'inverse de la Gironde. Les établissements agroalimentaires sont principalement de taille intermédiaire et sont souvent sous contrôle d'une multinationale française. Par rapport à la moyenne française, la région se distingue par une surreprésentation de la transformation de la viande, de la fabrication de boissons, et de la transformation des fruits et des légumes. La Nouvelle-Aquitaine possède d'ailleurs des spécificités agroalimentaires propres, comme la production de bûchettes de chèvre ou l'abattage d'oies grasses. Le secteur des IAA se caractérise enfin par une forte proportion d'ouvriers et par une présence féminine plus marquée que dans les autres secteurs de l'industrie.

En partenariat avec :



Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf).

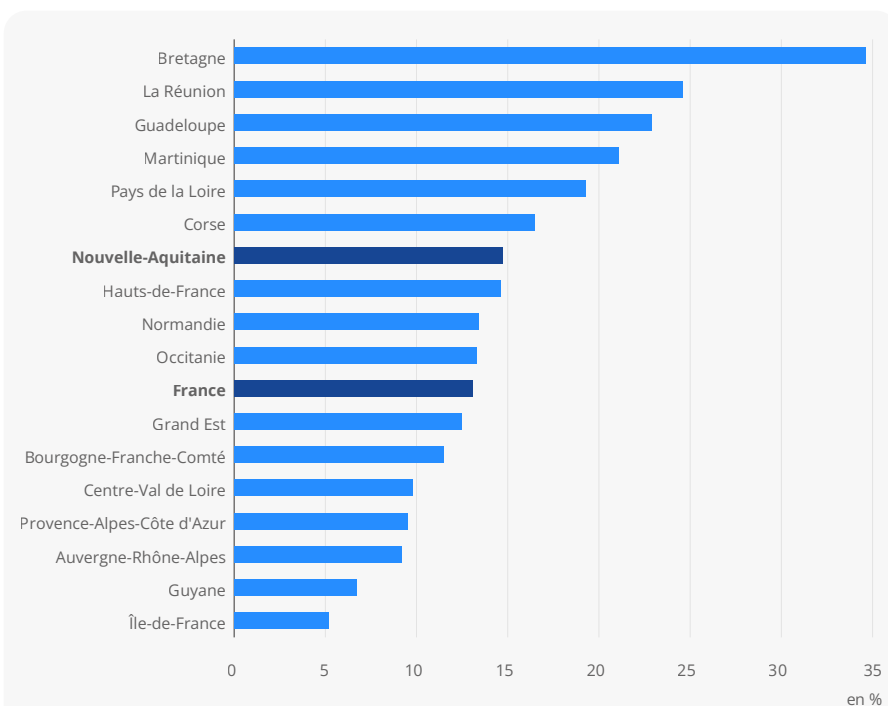
En Nouvelle-Aquitaine, 1 840 établissements exercent dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA) en 2023. Leur activité s'appuie sur 37 800 emplois salariés en **équivalent temps plein (ETP)**, ce qui représente 9,5 % des emplois de l'industrie agroalimentaire française.

Après la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine est la cinquième région pour l'emploi dans l'agroalimentaire. La Gironde est le département le plus pourvoyeur d'emplois (5 100 emplois ETP), juste devant les Pyrénées-Atlantiques (4 900), les Deux-Sèvres (4 700) et le Lot-et-Garonne (3 800).

Une industrie marquée par l'agroalimentaire, notamment dans le Lot-et-Garonne

L'agroalimentaire pèse dans l'industrie régionale : en Nouvelle-Aquitaine, 15 % des emplois industriels sont des emplois dans l'industrie agroalimentaire ► **figure 1**. La région est la septième région au même niveau que les Hauts-de-France. C'est en Bretagne que cette part est la plus forte.

► 1. Part de l'emploi agroalimentaire dans l'emploi industriel par région en 2023



Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, 14,7 % de l'emploi industriel est un emploi dans l'agroalimentaire.

Champ : Emploi en équivalent temps plein en France entière hors Mayotte.

Source : Insee, Florès 2023.

Au niveau de la région, c'est dans le Lot-et-Garonne que le poids de l'agroalimentaire dans l'industrie est le plus fort : 27 % des emplois industriels sont dans ce secteur ► **figure 2**. Parmi les 100 départements français (métropolitains et DROM hors Mayotte), le Lot-et-Garonne se positionne en douzième position.

Les Deux-Sèvres, la Dordogne, les Landes et la Corrèze forment un quatuor où l'emploi IAA a également un poids important puisqu'il représente entre 20 et 22 % de l'emploi industriel. La Haute-Vienne, la Vienne et la Gironde ferment la marche avec une part de l'emploi agroalimentaire dans l'industrie comprise entre 8 et 9 %.

En 2023, l'industrie agroalimentaire en Nouvelle-Aquitaine génère 3,7 milliards d'euros de **richesse dégagée**, soit 10 % de celle de l'IAA française. Cette contribution représente 16 % de la richesse dégagée par l'ensemble de l'industrie régionale.

Plus d'emplois dans les établissements de taille intermédiaire

Les emplois dans l'industrie agroalimentaire se situent principalement dans les établissements de taille intermédiaire (entre 50 et 249 emplois ETP), plus que pour l'industrie régionale ► **figure 3**. En effet, 41 % des emplois IAA sont dans ces établissements (contre 33 % pour l'industrie régionale).

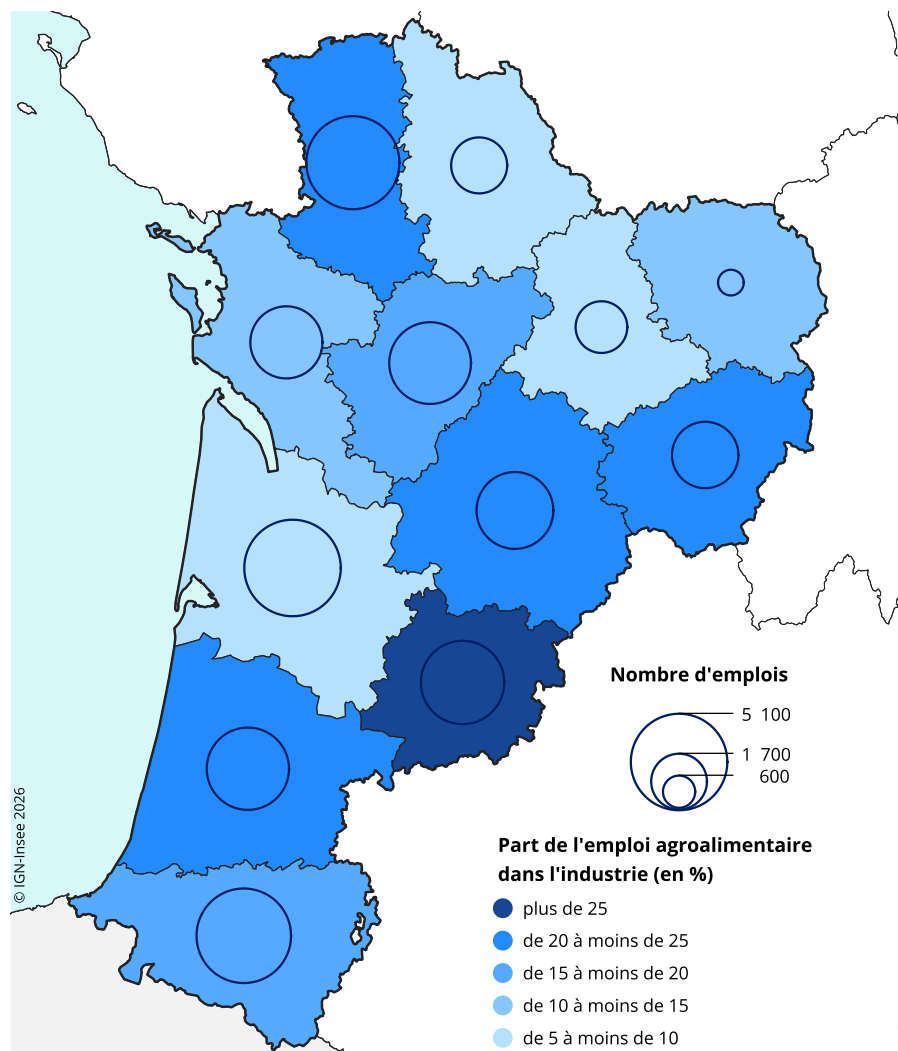
Les emplois IAA se concentrent aussi dans les établissements de plus grande taille avec 25 % des emplois dans des établissements avec 250 emplois ou plus (27 % pour l'industrie régionale). Enfin, 9 % des emplois sont dans des établissements de moins de 10 salariés (14 % pour l'industrie régionale). Ces derniers représentent néanmoins 70 % de l'ensemble des établissements de l'agroalimentaire de Nouvelle-Aquitaine.

L'industrie agroalimentaire régionale dépend davantage de centres de décision français que dans d'autres pans de l'industrie. Ainsi, 59 % des emplois IAA régionaux sont dans des établissements appartenant à une **multinationale française**, soit près de 8 points de plus que dans l'ensemble de l'industrie. En outre, 27 % des emplois IAA se situent dans un établissement dépendant d'un **groupe franco-français** (part similaire à celle dans l'industrie), 11 % dépendent d'une **multinationale étrangère** (notamment américaine, suisse, hollandaise, belge, etc.), soit une dépendance étrangère moindre que dans l'ensemble de l'industrie (18 %). Les 3 % restants d'emplois IAA se situent dans une entreprise indépendante française.

Transformation et conservation de la viande et fabrication de boissons, des secteurs clés de l'agroalimentaire néo-aquitain

Avec 9 700 emplois ETP, la transformation et conservation de la viande se place en tête des emplois dans l'agroalimentaire de Nouvelle-Aquitaine. Ce secteur concentre 26 % des ETP régionaux des industries agroalimentaires, ce qui est plus qu'au niveau national (23 %) ► **figure 4**. Les Deux-Sèvres et les Pyrénées-Atlantiques rassemblent respectivement 24 % et 15 % des emplois de la région de ce secteur. Ces départements détiennent également presque la moitié des cheptels caprin, ovin et porcin de la région. Même s'ils concentrent moins d'emplois régionaux dans ce secteur, d'autres départements affichent également une forte orientation de leur industrie agroalimentaire

► 2. Part de l'emploi agroalimentaire dans l'emploi industriel par département en 2023



Lecture : En Charente, 16,9% de l'emploi industriel est dans l'industrie agroalimentaire, soit 3 640 emplois en équivalent temps plein.

Champ : Emploi en équivalent temps plein.

Source : Insee, Florès 2023.

vers la transformation de viandes, comme les Landes, la Dordogne et la Haute-Vienne ► **figure 5**.

La fabrication d'autres produits alimentaires (notamment, fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie et fabrication de plats préparés) est le deuxième secteur agroalimentaire le plus présent dans la

région (6 800 emplois ETP). Néanmoins, il concentre moins d'emplois agroalimentaires qu'au niveau national (18 % contre 23 %).

Avec 6 500 emplois ETP, la fabrication de boissons complète le podium des secteurs agroalimentaires clés de la région. Ce secteur concentre 17 % des emplois agroalimentaires (12 % en France).

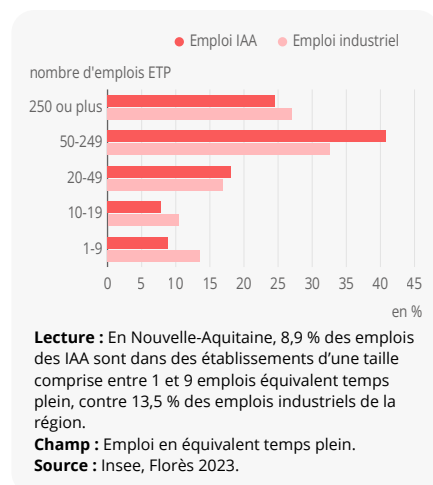
► Encadré 1 – Un pôle majeur de transformation laitière pour les filières caprines et ovines

Principale région française productrice de lait de chèvre, la Nouvelle-Aquitaine assure 70 % de la production industrielle nationale de fromages de chèvre et 97 % de la fabrication des bûchettes. La quasi-totalité du lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine (96 % des 213 millions de litres) y est transformé. La région importe également massivement ce lait d'autres régions, comme les Pays de la Loire (84 % de leur production), l'Occitanie et le Centre-Val de Loire.

Les Pyrénées-Atlantiques forment le second bassin national de production de lait de brebis, derrière Roquefort. Le lait collecté (63 millions de litres) est valorisé localement, principalement en yaourts ou faisselles et en fromages à pâte pressée non cuite, comme l'Ossau-Iraty. L'industrie importe également du lait ovin d'Occitanie.

La filière laitière bovine, bien que moins développée qu'ailleurs, reste la plus importante en volume en Nouvelle-Aquitaine : 827 millions de litres y sont transformés, soit 97 % du lait de vache collecté. L'industrie agroalimentaire en échange aussi avec les régions limitrophes, mais importe bien plus qu'elle n'exporte.

► 3. Répartition de l'emploi IAA selon la taille de l'établissement néo-aquitain en 2023



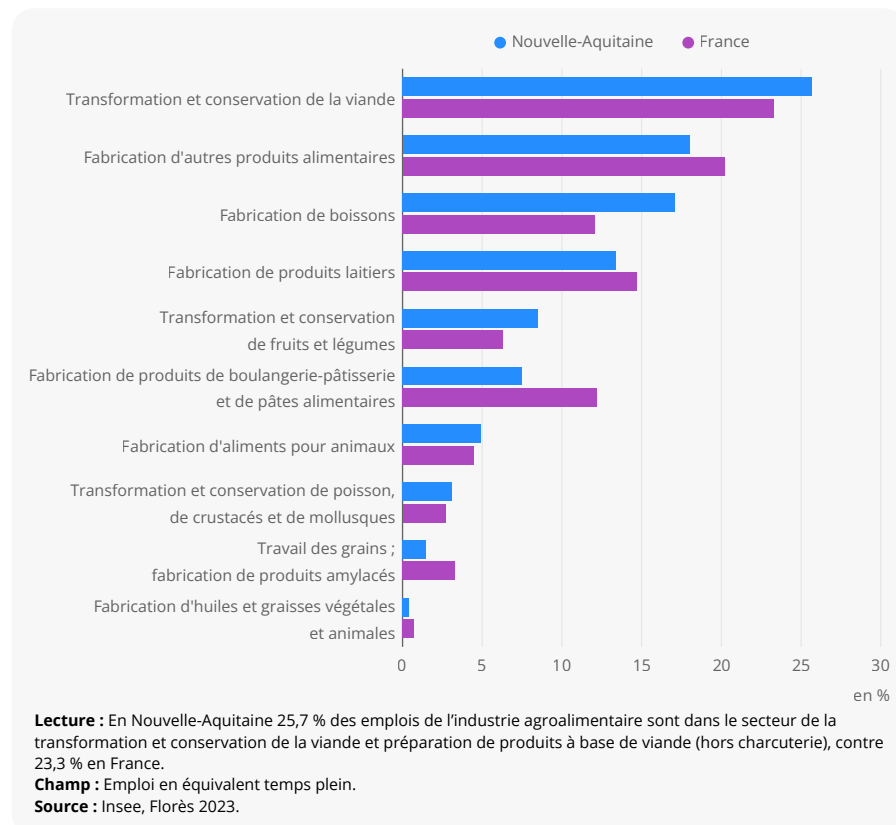
Plus finement, cette surreprésentation régionale est particulièrement marquée dans la production de boissons alcooliques distillées et la vinification. En effet, la Nouvelle-Aquitaine a un poids important dans la filière viticole française. La Charente et la Gironde concentrent plus des trois quarts des emplois néo-aquitains dans la fabrication de boissons. D'ailleurs, en Charente, cette activité domine l'emploi agroalimentaire. Ainsi 72 % des emplois agroalimentaires charentais sont dans ce secteur, quasi exclusivement dans la production de boissons alcooliques distillées. Cette spécialisation très marquée, portée par l'appellation Cognac, place la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions productrices d'eaux-de-vie en France. En Gironde, où près d'un ETP agroalimentaire sur deux est lié à la fabrication de boissons, l'emploi est plus diversifié entre vinification (63 % des ETP du secteur) et production de boissons alcooliques distillées (20 % des ETP).

Avec 5 100 emplois ETP, soit 13 % des emplois IAA régionaux, la fabrication de produits laitiers arrive en quatrième position des activités agroalimentaires de la région ► **encadré 1**. Cette activité est notamment implantée dans les Deux-Sèvres, où dominent les productions de lait de vache et de chèvre, ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques, avec une forte présence de lait de vache et de brebis.

Transformation et conservation de fruits et légumes, autre secteur clé surtout dans le Lot-et-Garonne et les Landes

Le secteur de la transformation et conservation de fruits et légumes emploie en Nouvelle-Aquitaine 3 200 ETP, dont plus des deux tiers se concentrent dans le Lot-et-Garonne et dans les Landes. Dans le Lot-et-Garonne, département plus tourné vers la filière des fruits, ce sont un tiers de ses emplois agroalimentaires qui sont alloués

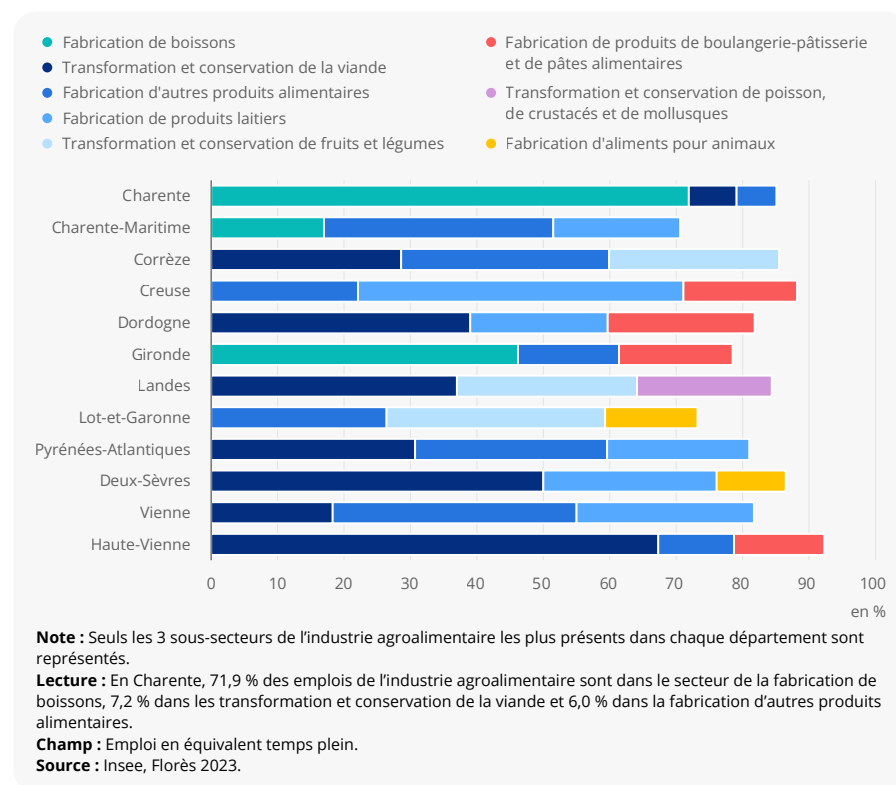
► 4. Répartition des emplois IAA selon le sous-secteur IAA en Nouvelle-Aquitaine en 2023



à ce secteur. Le Lot-et-Garonne regroupe d'ailleurs 77 % des surfaces françaises de prunes à pruneaux et près de la moitié des superficies consacrées à la culture de la noisette. Il est également reconnu pour ses

kiwis et ses fraises. Les Landes, département plus orienté vers la transformation et conservation de légumes, ont les plus grandes surfaces cultivées en haricots verts, asperges et carottes, et occupent une place

► 5. Répartition des emplois IAA selon le sous-secteur IAA dans les départements néo-aquitains en 2023



majeure dans la production de maïs doux. Par exemple, les Landes rassemblent 55 % de la surface française dédiée au maïs doux.

Toutefois, la Nouvelle-Aquitaine reste en retrait dans quelques secteurs agroalimentaires comme la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie (hors artisanat commercial) et le travail des grains.

Des emplois d'ouvriers, stables, et plus féminisés

L'agroalimentaire est une industrie qui emploie majoritairement des ouvriers (57 % des emplois), plus encore que l'industrie régionale (50 % des emplois). Près des deux tiers sont des ouvriers qualifiés, soit une part moindre que celle dans l'industrie (65 % contre 73 %). Les principaux métiers d'ouvriers sont en effet « opérateur (sur installations ou machines) » puis « ouvrier de production (non qualifié) », « pilote d'installation lourde des IAA » ou encore « ouvrier qualifié de la manutention ».

En outre, 20 % des emplois de l'industrie agroalimentaire relèvent de professions intermédiaires, avec notamment des techniciens (d'installation, de maintenance, ou commerciaux). L'agroalimentaire emploie moins de cadres que l'industrie régionale (12 % contre 18 %). « Ingénieur et cadre de fabrication IAA », « cadre commercial » ainsi qu'« ingénieur et cadre d'études, recherche et développement » sont les principaux métiers de cadre.

► Encadré 2 – L'activité d'abattage en Nouvelle-Aquitaine, entre spécialisations locales et échanges avec les régions limitrophes

En 2023, les abattoirs néo-aquitains ont produit 375 383 tonnes équivalent carcasse (téc) d'animaux de boucherie et 154 538 téc de volailles. La région a un rôle majeur dans certaines productions, en assurant notamment 73 % des abattages nationaux de caprins. Côté volailles, elle concentre 79 % des oies grasses et 36 % des canards gras abattus en France.

En Nouvelle-Aquitaine, la viande porcine domine les abattages d'animaux de boucherie, devant la viande bovine. Les bovins abattus dans la région ont une origine variée : 35 % des grands bovins et 41 % des veaux proviennent d'autres territoires. À l'inverse, 44 % des grands bovins et 20 % des veaux élevés localement sont abattus ailleurs. Les échanges de bovins s'effectuent majoritairement avec les quatre régions limitrophes, à l'exception d'un flux dédié vers la Bretagne, où l'industrie de la viande de boucherie est particulièrement développée.

Comme dans l'industrie, la stabilité de l'emploi est très forte dans l'agroalimentaire puisque plus de neuf emplois sur dix sont en CDI. Le temps partiel est rare (moins de 4 % des salariés IAA).

En région, la rémunération dans le secteur de l'IAA est inférieure à celle dans l'ensemble de l'industrie. En 2023, le **salaires net médian** est de 2 090 euros par mois dans l'agroalimentaire contre 2 270 euros dans l'ensemble de l'industrie. L'écart est moindre pour les ouvriers (1 920 euros dans l'agroalimentaire contre 2 000 euros dans l'industrie).

Les femmes sont davantage présentes dans l'IAA que dans l'industrie dans son ensemble. Elles occupent 39 % des emplois IAA de la région contre 28 % dans l'industrie. Il y a même une quasi-parité dans le sous-secteur de la transformation et conservation de

poisson, de crustacés et de mollusques (48 %). La part des femmes est également importante dans la fabrication d'autres produits alimentaires (44 %) ou dans la transformation et conservation de fruits et légumes (41 %). À l'inverse, elles sont moins nombreuses dans le travail des grains (23 %).

La structure par âge des salariés de l'agroalimentaire est similaire à celle de l'industrie : un tiers des salariés sont âgés de 50 ans ou plus alors que les moins de 25 ans sont peu représentés (moins de 10 % dans les deux cas). ●

Laurent Brunet, Justine Jollivet (Insee),
Julia Caillon (Draaf)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

L'**emploi en équivalent temps plein (ETP)** est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

La **richesse dégagée** est un proxy du poids de l'activité économique. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale de l'établissement.

Une **multinationale française** est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé en France et qui contrôle au moins une filiale à l'étranger. À l'inverse, une **multinationale étrangère** est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé à l'étranger et qui contrôle au moins une filiale en France.

Un **groupe franco-français** est un groupe de sociétés ayant toutes ses entreprises en France.

Un **salaires médian** est le salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. Le **salaires en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

La **tonne équivalent-carcasse (TEC)** est une unité de masse employée pour mesurer des quantités industrielles de viandes, notamment dans les statistiques de production vivrière. Elle permet d'agréger des données concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations.

► Pour en savoir plus

- Cazenave M., Gallic G. (Insee), Frétière K. (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), « [Les industries agroalimentaires en 2022 : un secteur majeur pour l'emploi industriel breton](#) » Insee Analyses Bretagne n° 136, octobre 2025.
- Wotan O., Levasseur S., Caillon J., Perillat M.F., Simon B., « [La culture de la vigne, premier employeur des saisonniers agricoles en Nouvelle-Aquitaine](#) » Insee analyses Nouvelle-Aquitaine n° 146, mars 2024.

► Méthode

Le **champ des industries agroalimentaires (IAA)** est défini dans cette étude par les établissements dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2, relève des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons », à l'exclusion des activités plus orientées vers l'artisanat commercial, à savoir la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie et la cuisson de produits de boulangerie. Le commerce de gros de produits agroalimentaires est exclu de ce champ.

Dans les encadrés, des sources externes à l'Insee sont mobilisées, comme l'Enquête annuelle laitière 2023, la Statistique agricole annuelle 2023 qui est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles réalisée par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) et les services statistiques régionaux du ministère chargé de l'agriculture, Diffaga et Diffabatvol qui sont des enquêtes mensuelles auprès des abattoirs d'animaux de boucherie (bovins, porcins, ovins, caprins) et de volailles, réalisées par le SSP et la Base de données nationale d'identification (BDNI) 2023.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte Catherine
BP 557
86 020 POITIERS Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Julie Boé

Bureau de presse :
06 73 64 22 91

Maquette :
Luminess SAS

✉ @insee.fr
✉ @insee_NA
www.insee.fr

ISSN : 2492-6876

© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Insee